

Télécommunications : ce que l'Etat débourse pour espionner les Français

Le Journal du Net publie les tarifs des requêtes visant à obtenir des opérateurs l'identité de leurs abonnés.

On savait déjà que les autorités françaises peuvent demander aux opérateurs de télécommunications de leur fournir des informations sur leurs abonnés dans le cadre d'une enquête. Depuis cette semaine on en connaît aussi les tarifs. L'arrêté du 21 août 2013 "fixant la tarification applicable aux réquisitions des opérateurs de communications électroniques" est paru au Journal Officiel. Et le [Journal du Net](#) en liste les principaux tarifs.

Il en coûte ainsi 4 euros à l'administration pour obtenir l'identité et les coordonnées d'un abonné à partir de son adresse IP, 4,59 euros à partir d'un numéro de téléphone portable et 15,70 euros en ayant pour seule indice une adresse email. Pour mettre la main sur le détail des communications, les fameuses "fadettes", les enquêteurs doivent déboursier 9,69 euros. Et pour déterminer la position géographique de l'abonné au cours d'un appel, le prix est de 15,30 euros.

"Que les forçats de l'identification se rassurent : des tarifs "de gros" sont prévus", ironise le Journal du Net. Au-delà de vingt demandes, le coût d'identification à partir d'une IP passe à 18 centimes seulement. Pour les fadettes, le mois supplémentaire passe à 1,50 euros. Idem pour l'historique mensuel des géolocalisations. La vie privée n'a pas de prix, vraiment ?